

Une urgence : revaloriser les prestations familiales

Puisque tout augmente, les aides fléchées sur tel ou tel type de dépense risquent de ne pas couvrir la diversité des besoins des familles. Chaque famille doit pouvoir arbitrer ses dépenses selon ses contraintes (situation géographique, transports, mode de chauffage...)

Alors qu'un projet de loi relatif à la protection du pouvoir d'achat des Français est en cours de réflexion, pour l'Unaf, il faut trouver un système de soutien qui prenne en compte la dimension familiale, et permette de s'adapter à la diversité des situations et des contraintes économiques spécialement pour les familles avec enfants à charge. Les éventuelles augmentations salariales seront les bienvenues mais elles ne permettront pas de compenser le surcoût subi par les parents.

Dans ces conditions, l'Unaf juge indispensable une revalorisation au 1^{er} juillet 2022, des prestations familiales, au même titre que les autres prestations sociales, a minima sur le montant de l'inflation. C'est d'autant plus légitime que le montant des prestations familiales versées par enfant n'a cessé de se détériorer depuis presque 10 ans. Une des raisons est que les règles de leurs revalorisations n'ont pas été respectées : la "base mensuelle" qui sert à leur calcul a perdu en 20 ans 5 % de son pouvoir d'achat.

Cette mesure peut être financée par l'excédent de la branche famille prévu par la loi de financement de la sécurité sociale à 1,4 Md d'euros en 2022, d'autant plus que le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) a récemment revu cet excédent à la hausse.

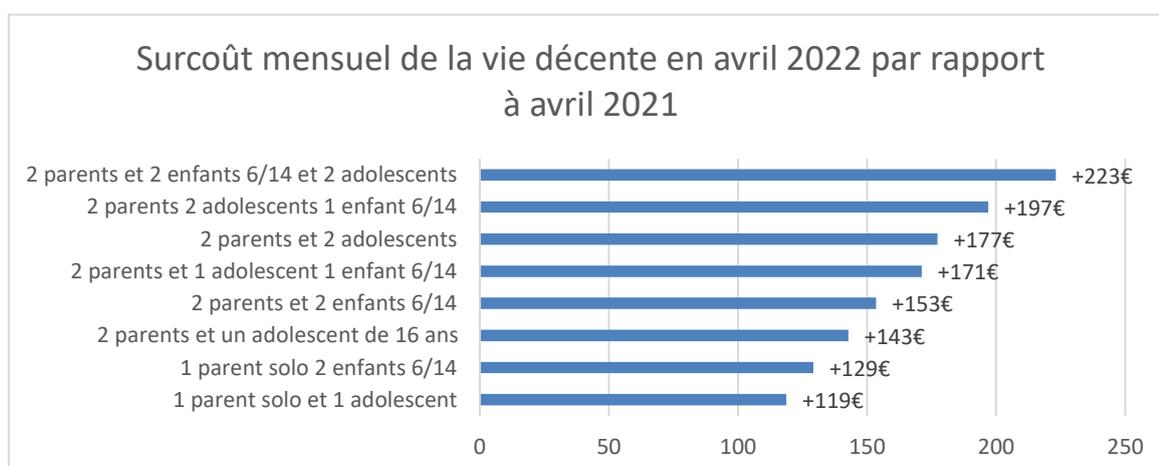
Au-delà de cette mesure de revalorisation, il est nécessaire que tout dispositif en faveur du pouvoir d'achat tienne systématiquement compte du nombre d'enfants à charge.

Présentation des Budgets-types

L'Unaf calcule chaque mois, les "budgets-types des familles". Il s'agit de la somme à dépenser chaque mois pour payer les biens et services indispensables pour vivre décemment. Les normes de décence choisies viennent des pouvoirs publics, d'autorités scientifiques, de l'observation statistique ou de préconisations propres.

L'Unaf calcule ces totaux pour plusieurs structures de tailles de familles, sur 10 postes de dépenses, et observe chaque mois leur évolution au gré de la variation de 400 prix de biens et services différents. L'élaboration de budgets normatifs est une méthode d'observation de l'évolution du coût de la vie pratiquée tant par des organismes français¹ que dans d'autres pays européens, mais l'Unaf est la seule institution à calculer de tels budgets chaque mois depuis 1953.

[En savoir plus](#)



Contact presse : Laure MONDET lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des

¹ Notamment l'Onpes en 2015 <https://onpes.gouv.fr/les-budgets-de-reference-26.html>

familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région. www.unaf.fr twitter.com/unaf_fr